

Bestile™ Utility Cement

Version 2.1

Date de révision 06/24/2020

Date d'impression 06/24/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial : Bestile™ Utility Cement

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville

Adresse : P.O. Box 5108
Denver, CO USA 80127

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas
d'urgence : Numéro 24 heures: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Société : Johns Manville Canada, Inc.

Adresse : 5301 42 Avenue
Innisfail, AB Canada T4G 1A2

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas
d'urgence : Numéro 24 heures: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Restrictions d'utilisation : Pour des utilisateurs professionnels uniquement.

Préparé par : productsafety@jm.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec le règlement 29 CFR 1910.1200 (OSHA HCS 2012) et les règlements sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)**

Liquides inflammables : Catégorie 3

Irritation de la peau : Catégorie 2

Cancérogénicité : Catégorie 2

Toxicité systémique sur un
organe cible précis -
exposition répétée
(Inhalation) : Catégorie 1 (Système nerveux central)**Éléments étiquette SGH**

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une

Bestile™ Utility Cement

Version 2.1

Date de révision 06/24/2020

Date d'impression 06/24/2020

exposition prolongée en cas d'inhalation.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
 P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
 P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
 P242 Seulement utiliser des outils ne produisant pas des étincelles.
 P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.
 P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P533 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher.
 P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
 P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
 P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour éteindre l'incendie.

Entreposage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
--------------	---------	-------------------

Bestile™ Utility Cement

Version 2.1

Date de révision 06/24/2020

Date d'impression 06/24/2020

asphalte	8052-42-4	>= 60 - <= 80
Solvant Stoddard	8052-41-3	>= 10 - <= 30
cellulose	9004-34-6	>= 1.0 - <= 10
perlite expansée	93763-70-3	>= 1.0 - <= 10
palygorskite	12174-11-7	>= 1.0 - <= 10

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
 Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.
- En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, obtenir une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminées.
 Appeler un médecin si de l'irritation se développe ou persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
 Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.
 Protéger l'oeil intact.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.
 Essayez délicatement et rincez à l'eau l'intérieur de la bouche.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
 Si les symptômes persistent, faites immédiatement appel à un médecin ou à un centre antipoison.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Provoque une irritation cutanée.
 Susceptible de provoquer le cancer.
 Risque avéré d'effets graves en cas d'expositions répétées ou prolongées par inhalation.
- Protection pour les secouristes : Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Dioxyde de carbone (CO₂)
 Eau pulvérisée
 Poudre chimique d'extinction
 Mousse
- Moyens d'extinction : Jet d'eau à grand débit

Bestile™ Utility Cement

Version 2.1

Date de révision 06/24/2020

Date d'impression 06/24/2020

inadéquats

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie** : Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol.
L'eau peut s'avérer sans effet.
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.
Ce produit ne flottera pas sur l'eau et peut être rallumé sur la surface de l'eau.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
- Produits de combustion dangereux** : oxydes de carbone
oxydes d'azote
Oxydes de magnésium
oxydes d'aluminium
Oxydes de silicium
- Autres informations** : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles.
Prendre des mesures pour prévenir les décharges électrostatiques.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers** : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** : Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent.
Enlever toute source d'allumage.
Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas rejeter dans l'environnement.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage** : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Bestile™ Utility Cement

Version 2.1

Date de révision 06/24/2020

Date d'impression 06/24/2020

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation aspirante appropriée. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Le feu ou une chaleur intense peut entraîner la rupture de l'emballage.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation aspirante appropriée. Fournir un système de ventilation par aspiration au niveau du sol. Éviter les promoteurs d'étincelles. Lier les récipients à la masse/à la terre. Ces seules mesures peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique.
- Conditions de stockage sûres : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Pour préserver la qualité du produit, ne pas entreposer à la chaleur ni au soleil. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.
- Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux fortement des acides alcalins.
- Température d'entreposage recommandée : 16 - 27 °C
- Durée de l'entreposage : 24 Months
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Ne pas congeler.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
asphalte	8052-42-4	TWA (Fumée,	0.5 mg/m ³ (aérosol soluble	ACGIH

Bestile™ Utility Cement

Version 2.1

Date de révision 06/24/2020

Date d'impression 06/24/2020

		fraction inhalable)	dans du benzène)	
		C (Emanations)	5 mg/m3	NIOSH REL
Solvant Stoddard	8052-41-3	TWA	100 ppm	ACGIH
		TWA	350 mg/m3	NIOSH REL
		C	1,800 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	500 ppm 2,900 mg/m3	OSHA
cellulose	9004-34-6	TWA	10 mg/m3	ACGIH
		TWA (respirable)	5 mg/m3	NIOSH REL
		TWA (total)	10 mg/m3	NIOSH REL
		TWA (poussière totale)	15 mg/m3	OSHA
		TWA (respirable fraction)	5 mg/m3	OSHA
perlite expansée	93763-70-3	TWA (respirable)	5 mg/m3	NIOSH REL
		TWA (total)	10 mg/m3	NIOSH REL
		TWA (poussières totales)	15 mg/m3	OSHA
		TWA (poussières inhalables)	5 mg/m3	OSHA

Mesures d'ordre technique

- : Utiliser un système d'aération local et/ou général.
 Fournir un système de ventilation par aspiration au niveau du sol.
 Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
 Une aération générale et locale est recommandée afin de maintenir les expositions à la vapeur du produit en dessous des limites recommandées. Lorsque les concentrations sont au-dessus des limites recommandées ou sont inconnues, vous devez utiliser des masques de protection des voies respiratoires appropriés. Veuillez suivre les règlements concernant les masques de protection des voies respiratoires de l'OSHA (29 CFR 1910.134) et les masques de protection des voies respiratoires approuvés par NIOSH/MSHA. La protection procurée par les masques de protection des voies respiratoires contre l'exposition aux produits chimiques dangereux est limitée. Utiliser un masque respiratoire avec alimentation en air à pression positive s'il existe un danger de libération incontrôlée, si les taux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres circonstances dans lesquelles les masques filtrants ne procureraient pas une protection adéquate.

Bestile™ Utility Cement

Version 2.1

Date de révision 06/24/2020

Date d'impression 06/24/2020

- Protection des mains
Matériau : Gants résistants aux solvants
- Remarques : Veuillez observer les indications données par le fournisseur de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupure, d'abrasion et la durée du contact.
- Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices.
- Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection: chemise à manches longues et pantalon.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Des indications de manipulation écrites doivent être disponibles sur le lieu de travail.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.
Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : liquide
- Couleur : noir
- Odeur : asphalte, type hydrocarbure
- Seuil de l'odeur : Donnée non disponible
- pH : Donnée non disponible
- Point de fusion/congélation : Donnée non disponible
- Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : 149 - 177 °C
- Point d'éclair : 40 °C
Méthode: Vase clos Pensky-Martens
- Taux d'évaporation : 0.2
(Acétate de butyle = 1)
- Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet
- Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Bestile™ Utility Cement

Version 2.1

Date de révision 06/24/2020

Date d'impression 06/24/2020

Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: > 4(Air = 1.0)
Densité relative	: 0.8 - 1.2(Eau = 1,0)
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Inconnu.
Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	: Oxydants Acides forts et bases fortes
Produits de décomposition dangereux	: En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme : oxydes de carbone oxydes d'azote Oxydes de silicium oxydes d'aluminium Oxydes de magnésium

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Bestile™ Utility Cement

Version 2.1

Date de révision 06/24/2020

Date d'impression 06/24/2020

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul**Toxicité aiguë****Composants:****asphalte:**Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECDToxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0.0944 mg/l
Durée d'exposition: 4.5 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalationToxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD**Toxicité aiguë****Solvant Stoddard:**Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECDToxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée.Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 3,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD**Toxicité aiguë****perlite expansée:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 10,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau**Composants:****Solvant Stoddard:**

Espèce: Lapin

Méthode: Directives du test 404 de l'OECD

Résultat: Irritation de la peau

Sensibilisation des voies respiratoires: Non répertorié selon les informations disponibles.

IARC

Groupe 2B : Peut-être cancérigènes pour l'homme

palygorskite

12174-11-7

Bestile™ Utility Cement

Version 2.1

Date de révision 06/24/2020

Date d'impression 06/24/2020

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par OSHA (29 CFR 1910 Subpart Z, Substances Toxiques et Dangereuses).

NTP

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP (Programme national de toxicologie - Etats-Unis).

STOT - exposition répétée**Composants:****Solvant Stoddard:**

Voies d'exposition: inhalation (vapeurs)

Organes cibles: Système nerveux central

Évaluation: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Aucune classification de toxicité par aspiration

Composants:**Solvant Stoddard:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****Solvant Stoddard:**

Toxicité pour les algues : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capricornutum)): 0.16 mg/l
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0.142 mg/l
Durée d'exposition: 30 d
Remarques: La valeur est calculée.

Persistance et dégradabilité**Composants:****Solvant Stoddard:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Bestile™ Utility Cement

Version 2.1

Date de révision 06/24/2020

Date d'impression 06/24/2020

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****Solvant Stoddard:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.5 - 6.4 (20 °C)
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I

Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'oxone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Information écologique supplémentaire : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:**asphalte:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas mettre sous pression, découper, braser, souder, percer, meuler ni exposer de tels récipients à la chaleur, à la flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'allumage. Ils peuvent exploser et entraîner des blessures et/ou la mort.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations pour le transport international**

Transport terrestre

Bestile™ Utility Cement

Version 2.1

Date de révision 06/24/2020

Date d'impression 06/24/2020

USDOT: Non réglementé si expédié dans des emballages de 450 litres (119 gallons) ou moins.

TDG: Non réglementé si expédié dans des emballages de 450 litres (119 gallons) ou moins.

Transport maritime

IMDG: UN1999, Tars, liquid, 3, III (40 °C c.c.)

Transport aérien

IATA/ICAO: UN1999, Tars, liquid, 3, III

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Liste TSCA**

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante : Aucune substance n'est assujettie à une nouvelle règle d'utilisation importante.
Liste de Produits Chimiques

Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, sous-partie D) : Aucune substance n'est assujettie aux exigences en matière de déclaration d'exportation selon TSCA 12(b).

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know**CERCLA Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Inflammables (gaz, aérosols, liquides ou solides)
Corrosion cutanée ou irritation
Toxicité systémique sur un organe cible précis (exposition unique ou répétée)
Cancérogénicité

SARA 302 : Ce matériel ne contient aucun composant avec une section 302 EHS TPQ.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur la qualité de l'air

Ce produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux tel que défini à la section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM/ Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

Bestile™ Utility Cement

Version 2.1

Date de révision 06/24/2020

Date d'impression 06/24/2020

Prop. 65 de la Californie

⚠️ AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris palygorskite, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : En conformité avec les inventaires

DSL : En conformité avec les inventaires

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Autres informations**

Date de révision : 06/24/2020

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.